

# MOT DU MAIRE, PRÉSIDENT DU C.C.A.S.

Madame, Monsieur,

La Ville de Ploeren a depuis de nombreuses années, œuvré pour qu'un établissement destiné à l'accueil de personnes âgées existe sur la commune. C'est le 4 décembre 1995 que la Résidence autonomie « Les Charmilles » a ouvert ses portes.

Géré par le Centre Communal d'Action Sociale, elle peut accueillir 42 résidents qui choisissent les Charmilles pour être leur nouvelle demeure.

Situé au bourg de Ploeren dans un environnement calme et proche de tous commerces, son architecture, à dimension humaine et ses espaces collectifs à caractère familial en font une maison d'accueil où il fait bon vivre.

La vie à la résidence permet de rompre la solitude par des activités collectives tout en respectant l'autonomie de la personne et ses choix.

Gilbert LORHO

Résidence autonomie



RÉSIDENCE  
AUTONOMIE  
LES CHARMILLES

10, rue Ty Losquet  
56880 Ploeren

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE (CCAS)  
02.97.40.07.00  
adir.foyerlogement@ploeren.fr



Ploeren  
KÉR PLOEREN - MORBIHAN SUD

La résidence autonomie les Charmilles accueille des personnes autonomes à partir de 60 ans qui souhaitent être sécurisées et accompagnées dans leur vie quotidienne.

La résidence les Charmilles est un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) non médicalisé.

La résidence dispose de **42 logements**

- > 30 studios de 31 m<sup>2</sup> à meubler
- > 8 studios de 20 à 25 m<sup>2</sup> à meubler
- > 4 logements en hébergement temporaire

Tous les logements disposent d'**une terrasse, d'un séjour/ chambre, d'un coin cuisine, d'une salle d'eau et d'un placard avec penderie.**

L'hébergement temporaire est disponible pour les personnes âgées :

- après une hospitalisation
- quand son proche doit s'absenter
- quand elle a besoin d'être entourée lors d'une période difficile
- dans l'attente d'un logement définitif

Possibilité aux personnes de + 60 ans de la commune de s'inscrire pour un repas et/ou une animation du lundi au vendredi

## VOTRE VIE À LA RÉSIDENCE



### **Vie quotidienne :**

possibilité de recevoir librement parents et amis



### **Activités et loisirs :**

programme mensuel



### **Téléphone :**

installation, abonnement et communication à votre charge



### **Repas :**

- > petit déjeuner dans l'appartement
- > déjeuner en salle à manger
- > dîner (facultatif) en salle à manger
- > possibilité de préparer votre dîner chez vous
- > possibilité de partager votre repas avec vos proches



### **Courrier :**

distribution tous les matins ou à la fin du repas



### **Entretien :**

possibilité de faire appel au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CCAS ou autres prestataires



### **Soins :**

- > libre choix de vos intervenants libéraux
- > aide médico-psychologique présente à la résidence



### **Sécurité :**

- > veilleuse de nuit
- > système de sécurité incendie et téléalarme 24h/24



### **Services et commerces de proximité :**

mairie, médiathèque, poste, pharmacie, boulangerie, presse, restaurants, supermarché, marché...



### **Transport :**

bus, voie express, gare SNCF de Vannes à 10km